

Questions orales

[Traduction]

L'EMPLOI

LES CONSÉQUENCES D'UNE ENTENTE COMMERCIALE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA NÉCESSITÉ DE PRÉPARER DES PROGRAMMES D'ADAPTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier soir au comité, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait un aveu pour le moins scandaleux de la part du gouvernement, à savoir que ce dernier n'envisageait pas et n'avait nullement l'intention de préparer de plans d'adaptation à l'intention de toutes les collectivités qui seront pénalisées par une entente de libre-échange. Or les propres études du gouvernement réalisées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale ont montré que la signature d'une entente de libre-échange provoquerait le déplacement et le déracinement de milliers de travailleurs au Canada.

Pourquoi le gouvernement est-il totalement indifférent à ses propres études et à son devoir de préparer un programme d'adaptation quelconque pour aider les travailleurs des collectivités qui seront victimes de ces déplacements et de ces bouleversements à cause de la volonté du gouvernement de négocier un accord de libre-échange?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député de Winnipeg—Fort Garry avait assisté à la rencontre du Comité hier, il aurait compris complètement ce que j'ai dit. J'ai dit que la question de l'ajustement en matière d'emploi est un problème courant: 2.4 millions de Canadiens annuellement se «resituent» dans l'emploi et sont servis par les divers programmes gouvernementaux leur permettant de recourir à ce que nous appelons l'ajustement en matière d'emploi. Donc, c'est complètement en dehors, en soi, de la question de négociation avec les États-Unis ou non.

J'ai dit également hier que, actuellement, personne n'est en mesure de prévoir exactement dans quel secteur de l'industrie particulièrement—si nous avons une entente avec les États-Unis—il y a des études qui existent. Mais je pense qu'il serait prétentieux d'affirmer avant que quelque entente que ce soit ne soit signée qu'il y ait possibilité de définir à quel secteur nous pourrions appliquer les mécanismes d'ajustement. Je peux assurer mon collègue que s'il y a besoin de définir ces secteurs, on va faire ce qu'on fait actuellement. On le fait déjà pour 2.4 millions de Canadiens. Alors je pense, au lieu d'essayer de faire peur aux gens, utiliser simplement les mécanismes qui sont en place. A mon avis, il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

[Traduction]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je trouver une occasion de présenter le ministre à son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, dont les services ont réalisé une série d'études qui montrent que dans l'industrie automobile, dans l'industrie de la transformation des aliments, dans l'industrie

des appareils électriques et dans le secteur agricole, de profonds remaniements entraîneront le déracinement de milliers de travailleurs, avec les conséquences que cela comportera pour les collectivités de ces secteurs.

Si le gouvernement prétend qu'il s'agit là de sa politique économique la plus importante, il doit bien se rendre compte qu'il va falloir mettre sur pied des programmes spéciaux à l'intention des travailleurs qui vont perdre leur emploi ou être déracinés. Pourquoi le gouvernement ne fait-il strictement rien pour se préparer à cette issue? N'est-ce pas en réalité parce qu'il ne veut pas admettre que sa politique entraînera la suppression d'emplois, car ce serait l'aveu de l'échec de cette politique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue a choisi de semer la panique chez les Canadiens de peur qu'ils ne se laissent convaincre que nous avons raison.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE RENVOI À L'EXPÉDITEUR DE COURRIER ADRESSÉ
CORRECTEMENT

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable de Postes Canada. J'ai reçu de nombreuses plaintes de mes électeurs portant sur le fait que du courrier est renvoyé à l'expéditeur avec la mention «Adresse inconnue». L'adresse était pourtant juste dans tous les cas. J'ai vu des exemples.

J'ai ici un paquet envoyé par mon bureau à un de mes électeurs et qui nous a été renvoyé complètement mutilé plus d'un mois après son expédition. En fait, le nom, l'adresse, la rue, la ville et le code postal étaient indiqués convenablement des deux côtés. Le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons espérer que les employés des postes apprendront à lire et à offrir le service pour lequel les gens paient?

• (1450)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Me croiriez-vous si je vous disais demain?

La question du service est très sérieuse. Comme l'a signalé le comité Marchmont, de graves problèmes se posent aux Postes et nous essayons de les résoudre. J'ai dit que le service devait avoir la priorité absolue. A cet égard, nous avons engagé les services d'une firme d'experts-conseils qui fera un rapport trimestriel au Parlement et au public.

M. Benjamin: C'est encore le public qui devra payer.

M. Andre: De toute apparence, cette question n'intéresse pas les socialistes. Cette firme fera un rapport trimestriel sur le service des Postes au Parlement et au public. Il s'agira d'une enquête indépendante.

En attendant, je crois que des plaintes comme celle du député devraient être adressées aux Postes pour que les surveillants ou les cadres responsables de ce mauvais service puissent prendre les dispositions nécessaires.